Couverture médicale et sociale :les professionnels du secteur libéral en colère

Compte Test - 2012-11-13 15:23:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Union nationale des professions libérales (UNPL) réclame depuis plus de quatre ans le droit d'avoir un régime de couverture médicale et de sécurité sociale. Face à l'indifférence du nouveau gouvernement vis-à-vis de leur cause, les professionnels du secteur libéral ont déposé une plainte récemment auprès de la Cour de cassation contre le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane.

«On ne nous a pas laissé le choix. Nous avons adressé deux mémorandums au chef du gouvernement ainsi qu'aux départements ministériels concernés par ce dossier, mais nous n'avons reçu aucune réponse. Face à cette indifférence totale, nous avons entamé cette procédure judiciaire contre le gouvernement, en la personne de son chef, Abdelilah Benkirane, afin qu'il y ait généralisation de la couverture sociale et médicale à l'ensemble des professions libérales. Maintenant, nous allons voir si justice sera faite», souligne Mohamed Naciri Bennani, membre de l'UNPL et secrétaire général du Syndicat national des médecins du secteur libéral (SNMSL). Avant d'ajouter ensuite : «nous représentons presque le tiers de la population marocaine, entre professionnels libéraux et les indépendants (près de 10 millions de citoyens). Nous sommes des citoyens comme les autres, c'est pourquoi nous devons bénéficier, dans les plus brefs délais, d'un régime de couverture médicale et de sécurité sociale répondant aux attentes particulières des professionnels libéraux et reposant sur le principe de contribution des membres et le bénéfice des ayants droit et de solidarité mutuelle contre les risques relatifs à la maladie, à l'âge et aux accidents de la vie. La loi 65-00 ainsi que la nouvelle Constitution nous donnent ce droit, pourquoi nous en priver alors ?».

Par ailleurs, une source du ministère de l'Emploi affirme qu'aucune nouvelle mesure n'a été adoptée pour inclure les professionnels du secteur libéral dans le régime de la couverture médicale et de sécurité sociale depuis presque trois ans. De son côté, Chakib Tazi, directeur général de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) soutient les professionnels du secteur libéral et confirme qu'aucune décision définitive n'a été prise jusqu'à présent. «Cela fait des années que les professionnels du secteur libéral réclament ce droit. Il est grand temps d'inclure cette catégorie de citoyens qui représente le tiers de la population marocaine dans le régime de la couverture médicale et de sécurité sociale», ajoute-il.